

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE CONTEMPORAINE

LA VÉRITÉ

SUR LES

ÉVÉNEMENTS DE TURIN

En Septembre 1864

PAR

M. CHARLES DE LA VARENNE

AVEC LE RAPPORT OFFICIEL

DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE

PARIS

E. DENTU, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

Palais-Royal, 17 et 19, galerie d'Orléans

1865

LA VÉRITÉ
SUR LES
ÉVÉNEMENTS DE TURIN

EN SEPTEMBRE 1864

Les événements de Turin, en septembre 1864, très-importants et très-intéressants à nombre de points de vue, ne sont pas du tout connus hors de l'Italie, je dirais presque hors du Piémont. — Cela tient à l'absence totale d'informations. Pendant la crise, le télégraphe, subissant la pression du ministre Peruzzi, présentait les choses sous un jour mensonger, et la grande masse des journaux étrangers se conformaient servilement à ses indications, dans leurs jugements, ainsi que dans la façon d'apprendre les faits à leurs lecteurs.

Plus tard, il est vrai, les feuilles indépendantes de Turin ont révélé la situation réelle; de nombreux écrits, et, en dernier lieu, le rapport officiel de la commission parlementaire d'enquête (bien que fort incomplet) ont rétabli la vérité. — Mais aucun de ces documents n'a été traduit au dehors; comme l'italien n'est guère lu hors de l'Italie, ils sont restés absolument ignorés.

C'est pour suppléer à ce regrettable manque d'informations que je publie le livre que voici, où la version française des principales pièces du débat permettra au lecteur étranger de rectifier ses impressions premières et erronées. — Ceux qui aiment la justice et la vérité me sauront gré d'un tel travail.

Dans la séance du parlement italien, du 23 janvier 1865, M. le baron Ricasoli, en présentant sa fameuse motion tendant à supprimer la discussion sur le rapport de la commission d'enquête à propos des événements de septembre, — motion qui sauva d'une mise en jugement les ex-ministres Minghetti et Peruzzi, — M. le baron Ricasoli s'exprimait en ces termes, pour conjurer la Chambre d'adopter sa proposition:

« Puisque ce ministère n'est plus au pouvoir, honorables collègues, le jugement de ces faits n'appartient pas à la Chambre; *il appartient désormais aux tribunaux ordinaires, il appartient à l'OPINION PUBLIQUE, il appartient à l'HISTOIRE*, inexorable juge qui nous jugera un jour, Messieurs, nous aussi. »

Les « tribunaux ordinaires, » saisis de la question par une plainte des parents des trop nombreuses victimes, se sont déclarés incompétents. Restent « l'opinion publique » et « l'histoire. » — Je me propose ici d'éclairer l'une, et de fournir des documents à l'autre.

C'est dans le malheur que j'aime le mieux les gens. — Le Piémont, cette brave terre à laquelle tant de liens me rattachent, le Piémont est malheureux. Turin, la plus généreuse, la plus méritante des cités italiennes, Turin, ruiné et décapité à plaisir, s'est vu brutalement ensanglanté. Et ce qui est pire, on l'a calomnié indignement, non-seulement auprès des autres grandes villes de l'Italie, pour exciter contre sa population toutes les haines, toutes les vieilles jalousies municipales, mais encore devant l'Europe tout entière. — Il ne se passe pas de jour, depuis les funestes événements de septembre, où je n'entende répéter ces calomnies dans les conversations, où je ne les lise ravivées dans les journaux de Paris et de l'étranger. Voilà ce qui me fait prendre la plume, après avoir longtemps hésité. — Du moins ma voix, même faible, même isolée, s'élèvera pour rétablir les faits, pour que l'on sache qu'il n'y a pas eu « d'émeute » ni de « tentative de révolte » à Turin, la ville fidèle quand même, et que, si le sang des citoyens a coulé dans les rues, ç'a été à la fois par la soif de pouvoir, par la peur, par l'ineptie d'hommes imposés comme conseillers à la Couronne par une intrigue parlementaire. — Les « émeutiers de Turin, » ce sont ces deux ministres qui ont fait massacrer de sang-froid dans les rues, deux jours de suite, une population désarmée et inoffensive, ce sont leurs lâches et criminels agents!

II

Les événements de septembre sont l'œuvre de trois hommes: — M. Minghetti, président du conseil, avec le portefeuille des finances; — M. Peruzzi, ministre de l'intérieur; — et M. Spaventa, son secrétaire général.

Avant d'exposer les motifs ainsi que la part précise de leur action pendant ces funestes journées, disons un mot de leur personnalité, cela aidera très-certainement à la compréhension des faits qui vont suivre.

M. Marc Minghetti, qui prétend de la meilleure foi du monde continuer M. de Cavour, — ni plus ni moins, est un petit bourgeois de Bologne, frisant la cinquantaine. Dans sa jeunesse, il étudia pour le barreau; mais, à la suite de voyages en France et en Angleterre, la vocation de publiciste lui étant survenue, il quitta les procès pour la culture des sciences sociales, et fit imprimer un gros livre sous ce titre: *De l'économie publique et de ses rapports avec la morale et avec le droit*.

A Paris, un semblable sujet, convenablement délayé en 600 pages in-8°, vous envoie droit à l'Institut. Jugez de l'effet produit sur une société maintenue dans la plus crasse ignorance par le gouvernement théocratique! A Bologne, et à Rome même, capitale de l'Etat, M. Minghetti fut immédiatement classé au rang d'aigle. Nommé député à la première assemblée législative romaine en 1848, il fut bientôt appelé à l'honneur de siéger dans le cabinet laïque que le pape forma alors. — Ici, je laisse la parole à un de ses récents biographes, M. Cletto Arrighi, plutôt bienveillant qu'hostile, en général ¹:

« La première infortune de M. Minghetti est d'avoir fait partie du ministère romain qui laissa écrire à Pie IX la fameuse encyclique qui tua le mouvement national de 1848.

Que M. Minghetti ait cru, avec 25 millions d'Italiens, au phénomène d'un pape libéral, il n'y a point à s'en étonner. Mais il est permis de penser avec raison que si le ministère composé de Pasolini et Mezzofanti, Galletti et Minghetti, n'eût pas été le plus mou et le plus inepte des ministères, l'histoire de l'Italie aurait compté peut-être quatorze années de moins d'esclavage et de douleur. »

¹ Les 450, ou les députés du présent et les députés de l'avenir.

Entré plus tard en rapport avec les hommes d'Etat de Turin, vers qui convergeaient toutes les aspirations et toutes les ambitions de l'Italie, M. Minghetti devint secrétaire de M. de Cavour; et à la surprise générale, ce grand ministre à qui il fallait non des collègues, mais des commis, dans les diverses

branches du pouvoir, lui confia un portefeuille dans les derniers temps de sa vie. — Quand M. de Cavour eut succombé d'une façon si inattendue, M. Minghetti se donna bravement pour l'héritier de sa pensée, pour le successeur désigné par l'illustre mort. M. Ricasoli, qui prit la présidence du conseil, ne s'en vit pas moins contraint, devant la clameur publique, de se priver de sa coopération.— Après l'intrigue qui renversa M. Rattazzi, en décembre 1862, M. Minghetti, l'un des principaux meneurs, forma avec M. Peruzzi un ministère, auquel tous deux, d'un commun accord, accrochèrent provisoirement pour enseigne le nom du célèbre Farini, alors mourant. Au bout de quelques mois, ce dernier disparut effectivement de la scène; M. Minghetti s'adjugea la présidence, et se partagea avec M. Peruzzi toute l'autorité effective dans le gouvernement. Dès lors, ces deux honorables personnages n'eurent plus qu'un but: rester au pouvoir envers et contre tous, et par tous les moyens possibles.

En France, où sous l'étiquette de régime constitutionnel, nous avons en réalité un gouvernement purement personnel, on ne comprend plus guère ce fait, — la plus grosse plaie du système parlementaire, — de ministres régnant et gouvernant, malgré l'antipathie visible du souverain, malgré le mépris du pays, de par une coterie de députés, les uns intéressés dans l'affaire, les autres groupés moutonnièrement autour de quiconque tient le pouvoir: perpétuel Marais de toutes les Conventions. — Voilà cependant l'histoire du long ministère Minghetti-Peruzzi, depuis décembre 1862, jusqu'à la sanglante catastrophe qui le renversa. Il est vrai que ces messieurs y mettaient parfois une grande abnégation. — Qu'en lise cette nouvelle page de M. Cletto Arrighi:

« M. Minghetti dit un jour au parlement italien que sans le système des régions, il était absolument impossible de gouverner. La Chambre n'est pas de son avis; que fait M. Minghetti? — Fort de sa propre conviction, il jure peut-être de s'ensevelir sous les ruines de son projet, étudié, préparé, discuté de longue main? — Non. — Il cède peut-être le terrain pied à pied? — Non plus. — Il ramasse ses papiers, fait une révérence aux deux Chambres, et met au panier son projet.

Dans une autre occasion, M. Minghetti proteste que tout son édifice financier repose sur une opération de vente des biens domaniaux, qui exige indispensablement la concession du Crédit foncier à une compagnie française, et que sans cette concession l'Italie va tomber dans

la plus terrible banqueroute.

La Chambre murmure, fait la sourde oreille, et refuse net. — Et M. Minghetti? Oh, M. Minghetti la remercie presque, et de nouveau, tout tranquillement, sans se troubler, met son projet au panier, à côté du premier, et marche de l'avant.

C'est ainsi qu'on conserve son portefeuille!...

Si, comme ministre, M. Minghetti n'est pas à la hauteur des circonstances, comme député, il ne vaut guère mieux. Petrucelli l'appelle *le papillon*, d'autres l'ont surnommé *l'éternel enfant (l'eterno fanciullo)*.

A qui demanderait comment, avec tout cela, il continue à être président du conseil des ministres d'une grande nation, nous répondrions qu'il reste là uniquement parce qu'au jour d'aujourd'hui on ne saurait qui mettre à sa place, et qu'il s'y tient en équilibre entre le manque de mieux et la peur de pire.²»

La Presse, de Paris, journal neutre, c'est-à-dire n'ayant ni sympathies ni antipathies dans les questions intérieures italiennes, *la Presse* a jugé encore plus sévèrement les aptitudes et la conduite administratives du personnage qui nous occupe. Voici un fragment d'article du 19 octobre 1864, à propos des finances de l'Italie, qui ne manque pas d'un certain intérêt:

« Le jour où M. Sella a pris possession du ministère des finances, il n'a, dit on, trouvé que quelques centaines de mille francs dans la caisse centrale. Le chiffre importe peu, car chacun sait que M. Minghetti vivait au jour le jour.

Jamais administration ne fut plus imprévoyante que la sienne; on n'aura jamais de paroles assez sévères pour qualifier son incroyable légèreté, son insouciance et sa crédulité.

Il y a bientôt trois mois, M. Minghetti, sentant ses ressources diminuer, éleva le taux de l'intérêt des bons du Trésor à 7 p. 100. Jamais, depuis 1848, les bons du Trésor n'avaient atteint un taux aussi élevé. Il devint manifeste, le lendemain de la publication du décret royal élevant le taux de l'intérêt à 7 p. 100, que le ministre des finances était sans argent.

La crise financière et monétaire dont nous ressentons aujourd'hui les effets, ne paraissait pas alors devoir être aussi générale. M. Minghetti plaça facilement quelques millions à un taux raisonnable qui ne dépassa guère 8 1/2 pour cent, commission comprise.

Quelques mois plus tard, une des premières maisons de Paris, qui a des relations constantes avec les finances italiennes, offrit de prendre pour une somme considérable de

² Les 450, ouvrage déjà cité.

bons du Trésor à 10 p. 100. Ce taux effraya M. Minghetti; il refusa net.

Il y a des économistes, des ministres des finances qui n'ont jamais su se faire une idée exacte de la valeur de l'argent; M. Minghetti est de ce nombre: jamais on n'a pu lui persuader que les Etats, comme les particuliers, sont soumis aux lois de l'abondance et de la rareté de l'argent, de la confiance ou de la panique des capitaux.

M. Minghetti qui, à quarante-cinq ans s'est mis en tête de devenir financier, se repentit bientôt d'avoir refusé des offres qui n'auraient surpris personne.

A-t-il été contraint, après avoir refusé ces conditions, d'en accepter de plus dures encore? Beaucoup sans doute pourraient en fournir la preuve. N'a-t-on pas vu certains porteurs de bons du Trésor, qui sans doute avaient conclu à 9 ou 10 p. 100, offrir leur papier à la Banque nationale, contrainte de l'escompter à 7 p. 100, son taux légal?

Pour mettre fin à ces marchés de dupe, la Banque nationale a dû refuser à l'escompte tous les bons du Trésor dont l'échéance excédait un mois.

Plus les embarras du Trésor devenaient manifestes, plus l'argent devenait rare et exigeant. Ces embarras ne furent bientôt plus un mystère pour personne.

Un de nos amis, avant quelques centaines de mille francs à toucher au Trésor pour une maison de banque qu'il représente, ne trouva qu'un moyen pour être remboursé: il prit des bons du Trésor. Les expédients de cette nature sont la ruine du crédit.

Ce qui précède a pour but de montrer quelle était l'imprévoyance de M. Manchette, qui cumulait les fonctions de ministre des finances avec celles de président du conseil. »

M. Peruzzi, lui, est un Florentin, en qui tout l'ancien esprit d'intrigue et de mercantilisme, qui rendit jadis ses compatriotes si célèbres, semble s'être tardivement, mais triomphalement incarné. M. Peruzzi voit dans la politique les affaires. L'unité italienne a été pour lui, comme pour le parti qui l'a amené et maintenu au ministère, toute une perspective de chemins de fer à lancer, de terrains à trafiquer, d'emprunts à négocier, d'actions à tripoter. Les trop déplorables scandales que le parlement italien s'est vu contraint de juger l'année dernière (affaire Susani-Bastoggi, etc.), ont donné la mesure de ces aspirations. — Quant à savoir, politiquement et patriotiquement parlant, comment un homme tel que M. Peruzzi, ex-fonctionnaire du duc autrichien de Toscane, étranger au grand mouvement italien, sans influence et même presque dédaigné dans sa propre ville, ni écrivain, ni orateur, ni administrateur, inconnu la veille dans les neuf dixièmes de l'Italie, quant à savoir comment un tel homme, dis-je, a pu prendre et conserver pendant deux années le si important ministère de l'intérieur, voilà ce qu'il est impossible d'expliquer raisonnablement. — Toujours est-il qu'à sa

chute, le pays se trouvait dans une véritable dissolution administrative, et que l'unification avait reculé à ne pas s'en faire une idée. — Il n'a pas fallu moins qu'un successeur comme M. Lanza, cet homme d'Etat si ferme, si résolu et si consommé, pour remédier à tant d'anarchie. Six mois de plus, et peut-être des difficultés insurmontables se trouvaient-elles créées.

Ce qui manque totalement à M. Peruzzi, c'est le sens moral, le sentiment du juste et de l'injuste. Pourvu qu'on arrive, qu'on réussisse, qu'on ait le dessus, peu importent les moyens. — Voilà la doctrine de ce parti, qui sera fatal à l'Italie, si elle n'y prend garde. — Ainsi quand, en plein parlement, un député venait reprocher au ministre de l'intérieur d'employer les fonds de l'Etat à soudoyer ouvertement des journaux qui le portaient chaque matin aux nues lui et ses collègues, et diffamaient sans merci ses adversaires politiques, M. Peruzzi répondait, souriant et avec une aimable aisance: «Qu'en effet il payait ces journaux pour éclairer l'opinion publique (*per illuminare l'opinione pubblica*), et que dans tous pays, on en faisait autant.»

Aussi écrivait-on à un journal de Paris, lorsqu'il eut quitté le pouvoir:

« M. Lanza, ministre de l'intérieur, a supprimé ou à peu près la direction de la presse, bureau des mœurs, de l'opinion publique, où se forgeaient des correspondances et des articles à l'usage des journaux de la province et de l'étranger.

Cette partie du rouage politique coûtait près d'un million par année. On y tenait bureau ouvert; M. Peruzzi payait fort cher certains écrivains qui, sans lui, seraient fatalement retournés à l'antichambre ou à la boutique. »

On eut une preuve éclatante du manque absolu de scrupules de M. Peruzzi en matière gouvernementale, à l'occasion même des funestes événements de Turin.

A la date du 30 septembre, le très-impartial et très-désintéressé correspondant de la *Presse* s'exprimait ainsi sur un fait qui venait d'être constaté à la face de toute la capitale italienne:

« Le précédent cabinet risque maintenant d'être frappé d'une mise en accusation pour des faits futiles en apparence, mais en réalité très-graves au point de vue de la morale publique. Il s'agit de questions de publicité.

Ainsi, il est aujourd'hui dévoilé que le ministère déchu a usé, au profit de ses intérêts, de la publicité soi-disant privée de l'agence Stefani.

Il est certain, notamment, que c'est à son incitation que cette agence a expédié dans toutes les parties de l'Italie des dépêches qui dénaturent et falsifient d'une manière déplorable les

événements de Turin et l'attitude des Turinois.

Ces dépêches sont revenues ici par les journaux des localités, et ont excité autant d'indignation que de colère.

M. Boggio, avocat, député au parlement, a pris l'affaire en main. Il s'est rendu auprès du directeur de l'agence télégraphique, et il l'a, en quelque sorte, obligé de déclarer qu'il écrivait les dépêches d'une façon, et que M. Peruzzi les avait modifiées. Il n'osait pas résister à cette pression qui, un jour ou l'autre, ne pouvait manquer de tuer son agence. Tout cela, en vérité, est triste.

C'est un nouveau chef qu'on ajoute à la mise en accusation du ministère, dont la pensée a été formulée à la suite des scènes sanglantes des 21 et 22 septembre, et dont on continue encore à parler dans certains cercles.

De tous les anciens ministres, M. Visconti Venosta est le seul que l'opinion publique n'enveloppe pas dans l'impopularité dont le cabinet déchu est frappé³.

Après les dépêches italiennes, une dépêche apportée, par une feuille de Locarno, dans laquelle la municipalité de Turin est assez vivement attaquée, est venue causer un nouvel accès d'irritation contre cette malheureuse agence Stefani, dont le directeur n'a d'autre moyen de défense — il paraît qu'il en use — que de se dire la couverture forcée des actes de M. Peruzzi et de M. Spaventa. »

M. Spaventa, premier lieutenant, conseiller intime de M. Peruzzi, est né à Naples, journaliste, puis député en 1848, après la réaction du 15 mai, il se vit faire son procès pour crime de haute trahison. Condamné à mort, sa peine fut commuée en détention perpétuelle, et on l'écroua au bagne infect de l'île San Stefano.

Il semble que ces antécédents devraient lui avoir concilié les sympathies des autres victimes de la cour de Naples. Il n'en est rien cependant; c'est parmi les libéraux napolitains qui ont survécu à ces mêmes épreuves qu'il compte ses plus irréconciliables ennemis. Ils disent qu'entre lui et Ferdinand II, il n'y a eu qu'un regrettable malentendu, que tous deux se fussent

³ Le marquis Visconti Venosta, ministre des affaires étrangères lors de la convention du 15 septembre, grand seigneur, riche, homme d'esprit et écrivain de talent, était au pouvoir par pur patriotisme, pour servir utilement le roi et le pays. Il y a, dit-on, fait autant de bien que possible, et empêché beaucoup de mal. C'est un véritable homme d'État, auquel le plus brillant avenir est ouvert. Très-jeune encore, d'un caractère et d'un abord chevaleresques, M. Visconti Venosta jouit de l'estime universelle. Il est possible avec toutes les fractions du grand parti dynastique, et il ne saurait tarder à rentrer aux affaires. Heureuse l'Italie, si elle possédait beaucoup d'hommes politiques de cette valeur, de cette honnêteté, de ce parfait dévouement!

certainement appréciés en se connaissant, et que jamais le roi Bomba, ce grand policier, n'eût eu d'instrument pareil à M. Spaventa, s'il avait su le deviner.

— Au reste, je laisse M. Cletto Arrighi s'expliquer à cet égard:

« Le 7 décembre 1861, en plein parlement, le député napolitain Nicotera lui criaient que:

« — C'était uniquement dans l'intérêt du pays, et pour ne pas semer des ferments de discorde, qu'il ne lui jetait pas à la figure des faits à le faire rougir, s'il en était capable.

En réalité, M. Spaventa est accusé d'avoir gardé pour lui la plus grande partie des secours destinés aux prisonniers politiques, secours qu'il était chargé de répartir équitablement. Le fait est que cette charge lui fut enlevée, et donnée à un autre, M. Spaventa ne se serait pas même plaint de cet affront, mais il aurait dit cyniquement, devant ses compagnons de captivité, en parlant de la durée probable de leur emprisonnement:

— Passe encore pour moi qui mange de la viande, mais pour vous autres qui devez vous contenter des fèves, ce n'est pas gai... »

La prison où était enfermé M. Spaventa regorgeait également de camorristes⁴. Dans une rixe avec eux, il se montra résolu, au point d'exciter l'admiration de cette canaille, si bien qu'il reçut peu de jours après un brevet de chef camorriste. Ce diplôme lui valait une rente de plusieurs centaines de ducats par mois⁵.

Compris ensuite par Ferdinand II dans le nombre de ceux qui devaient se rendre en exil en Amérique, après huit ans de prison, il revit le soleil de la liberté, voyagea en Angleterre et en France, se rendit à Turin, et en dernier, — en 1860, — à Naples, où il fut du Comité dirigeant.

Après l'arrivée de Garibaldi, M. Spaventa se prit de bec avec Bertani, qui le dépeignit au dictateur sous des couleurs peu favorables.

Un jour, il se rendit au camp, dans le but de faire à Garibaldi des observations peu agréables. Le général, perdant patience, lui répondit:

— Les vrais Italiens, à l'heure actuelle, sont ici, exposés au feu de l'ennemi: si, comme vous le dites, vous aimez tant la patrie, prenez aussi un fusil et venez avec nous. Alors je pourrai croire à la sincérité de vos paroles.

Ceci dit, il lui tourna le dos.

M. Spaventa n'eut garde de suivre ce conseil, et au lieu de prendre un fusil, il retourna à Naples, pour se livrer à des intrigues policières, si bien que Garibaldi fut obligé de l'éloigner de cette ville.

⁴ Association de voleurs et d'assassins particulière au royaume de Naples.

⁵ Sur la caisse commune de ces bandits.

En sa qualité de secrétaire général de l'intérieur, M. Spaventa est parfaitement détesté à Naples; de sorte qu'on n'hésite pas à dire là, que le mécontentement envers le gouvernement de Turin lui est dû en grande partie. Il le sait; mais il répond à cela froidement, que l'impopularité est un excellent moyen pour bien gouverner ⁶. »

On lui reprochait vivement, entre autres choses d'accueillir et de placer dans la police du royaume, dont il cumulait la direction avec sa place de secrétaire général de l'intérieur, tous les anciens bandits qu'il avait connus au bagne; dont il pouvait bien, en usant de son ancien ascendant sur eux, faire des agents zélés, mais peu scrupuleux à coup sûr, et disposés à tout ce qu'un pouvoir aux abois voudrait exiger d'eux.

Tels étaient les trois hommes en qui résidait l'autorité exécutive du royaume, le jour où la nouvelle de la convention du 15 septembre ainsi que de ses conditions particulières commença à se répandre dans Turin.

⁶ Les 450, article Spaventa.



Je n'ai pas à juger ici la convention du 15 septembre; l'avenir seul montrera si elle fut un avantage ou un leurre pour l'Italie. Le gouvernement royal avait incontestablement le droit de la signer, de même que celui de décréter le changement de la capitale. M. de Cavour, M. Rattazzi, ces grands hommes d'État, ces véritables fondateurs, après l'auguste Victor Emmanuel, de l'indépendance et de l'unité italiennes, n'auraient cependant jamais *proposé* ni *accepté* cette dernière mesure. Mais on conçoit que MM. Minghetti et Peruzzi, peu admirés à Turin, et gênés par le contrôle de cette population piémontaise, si probe, si intelligente, sous l'œil de laquelle ils vivaient mal à l'aise, aient saisi avec bonheur le prétexte ou l'occasion de changer la capitale, de la transporter sur un terrain plus familier et moins gênant.

Ce qui ne se conçoit pas, ce qui fait le crime, je n'exagère pas et je répète le *crime* de ces deux ministres, c'est la façon dont ils s'y prirent pour accomplir un acte aussi considérable.

Turin a doublé depuis 1848. Une ville nouvelle a surgi du sol dans ces dernières années. D'immenses intérêts s'y sont créés, avec l'arrivée de milliers d'hommes politiques, d'employés et de solliciteurs, cortège obligé du gouvernement, depuis la réunion de l'Italie en un seul État. Tous les jours, avec l'encouragement du pouvoir, de nouveaux quartiers s'élevaient, et les capitaux du pays s'engageaient dans de colossales entreprises. Tout récemment, à la veille de passer un contrat de cinquante millions avec une société, pour des travaux et embellissements, le conseil municipal de Turin faisait demander au ministère s'il y avait sécurité pour l'avenir, et MM. Minghetti et Peruzzi répondaient: « Signez; nous ne quitterons Turin que pour aller à Rome. »

Et, en ce même moment, les mêmes ministres faisaient *proposer* à l'empereur Napoléon III, qui n'y pensait guère, la translation de la capitale à Florence, comme une garantie que le gouvernement italien renonçait à aller à Rome!!!

Non-seulement, pendant les pourparlers avec la France, ces ministres ne songent pas une fois à préparer peu à peu le peuple de Turin au terrible coup qui va lui être porté; mais encore, chose plus inouïe, aux pressentiments qui leur sont manifestés, ils répondent par des dénégations absolues. — Quand leurs journaux donnent la nouvelle de la convention, ils ne soufflent pas un mot du changement de capitale; quand, enfin, le 17 septembre, le parlement

est convoqué au 4 octobre pour recevoir connaissance des accords avec la France, l'acte qui le convoque ne parle en rien de ce transfert⁷.

On a dit que certaines spéculations peu avouables, avaient exigé ce mutisme. — Quoi qu'il en soit, lorsque le 19 septembre, par suite d'indiscrétions commises dans le propre entourage de M. Minghetti, Turin apprit la chose, en se réveillant, et sans transition aucune, soudainement, brutalement, sans nulle parole du gouvernement venant adoucir l'amertume de sa décapitation et de sa ruine, une douleur et une colère bien légitimes s'emparèrent de tous les esprits. Un cri de malédiction sortit de toutes les bouches contre ces hommes qui se jouaient ainsi du sort de tout un peuple.

Les mœurs publiques de l'Italie ont leurs côtés particuliers. De temps immémorial, dans les crises nationales, dans les grandes émotions populaires, le premier instinct des citoyens est de s'assembler sur les places, pour échanger leurs impressions et délibérer pacifiquement. C'est un reste des traditions municipales d'autrefois, consacré d'ailleurs par le Statut qui a garanti le droit absolu de réunion. L'Italie est peut-être, à l'heure actuelle, le pays le plus libre du monde, et bien des choses qui nous paraîtraient à nous, Français, avec les bonnes habitudes qu'on nous a inculquées depuis treize ans, un commencement d'anarchie, sont considérées là-bas comme parfaitement légales et n'émeuvent personne.

Ainsi, la population mécontente de Turin était parfaitement dans son droit en se promenant dans les rues, et en criant : *À bas Minghetti! À bas Peruzzi!* Le roi est le seul être inviolable chez cette libre nation. Tant qu'ils n'en venaient point aux voies de fait, et ils n'y vinrent jamais une seule fois pendant ces quatre journées, les Turinois étaient absolument maîtres de manifester leur opinion, dans la rue tout comme chez eux.

Si les cris de réprobation à leur adresse déplaisaient par trop à MM. Minghetti et Peruzzi, ils n'avaient qu'une seule chose à faire: fermer leurs volets et se boucher les oreilles. — Ils

⁷ « Ce qui paraît avoir grandement décidé le roi à congédier le cabinet actuel, c'est la démission simultanée de M. le comte Sclopis, président du Sénat, et de M. Cassinis, président de la Chambre, démissions que je vous signalais dans ma lettre précédente. Ces deux éminents personnages et de son côté, le marquis de Rora, ont présenté, au sujet de ce qui s'était passé, une observation qui a paru produire une vive impression sur l'esprit du roi. Ils ont fait remarquer qu'il était pour le moins étrange, dans un pays gouverné constitutionnellement, que des négociations aussi importantes que celles qui ont préparé le traité du 15 septembre, et de nature à porter un trouble aussi profond dans la situation d'une des villes considérables du royaume n'eussent pas été officiellement communiquées aux présidents des deux grands corps de l'État et au syndic de la ville dont les intérêts étaient en jeu. L'observation, à mon sens, ne manque pas de justesse. » *La Presse*, 29 septembre 1864.

pouvaient bien d'ailleurs passer une journée de mauvaise humeur à cette grande ville si rudement frappée.

Mais ces dignes personnages, peu habitués à la contradiction, sentirent la colère leur monter à la tête. Leur vie s'était écoulée, à Florence et à Bologne, sous le régime autrichien, qui répond aux clameurs populaires par des coups de fusil. Les ménagements paternels de la maison de Savoie pour ses sujets leur étaient inconnus. Aussi, moitié ressentiment, moitié frayeur, décidèrent-ils d'intimider Turin par une verte leçon. M. Spaventa fut chargé de la chose, et, en sortant de ce conseil à trois, il s'écria, m'a-t-on dit, d'un air de triomphe : « Maintenant, si les Turinois bougent, nous les noierons dans le sang! » — Paroles atroces, qui devaient bientôt être une terrible réalité.

On assure encore que le triumvirat officiel songea, dès les premiers témoignages du mécontentement populaire, à profiter de la moindre apparence de troubles, provoqués au besoin, pour transporter sur-le-champ, par un rapide coup de main, le siège du gouvernement à Florence⁸. Au moment d'agir, on n'osa sans doute pas, surtout avec la tournure que prenaient les événements.

Tant est-il que dès le 20 septembre, M. Spaventa prenait ses mesures pour une répression violente de toute manifestation à venir. Le questeur (préfet de police) de Turin, M. Chiapussi, Piémontais d'origine, ne lui paraissant pas assez sûr, il transféra de fait ses pouvoirs à deux affidés, M. Biancoli, directeur de la sûreté publique au ministère de l'intérieur, et le commissaire Bottrigari. Aussi M. Boggio a-t-il pu écrire dans sa brochure, à propos de la première charge des gardes de police sur le peuple, à la place Saint-Charles (après-midi du 21 septembre), ces phrases significatives:

« Mais le coupable est-il vraiment le questeur Chiapussi?

La vérité ne serait-elle pas au contraire que ce dentier n'était plus questeur que de nom, et que, dans ces journées spécialement, le directeur de la sûreté Biancoli et le commissaire Bottrigari remplissaient les fonctions de questeur, et étaient arbitres du bien et du mal?

L'honorable Ara, dans son rapport (Enquête municipale), a cru devoir garder une grande réserve à ce propos. Mais il en a dit assez pour faire comprendre qu'il possède des pièces prouvant que le ministre de l'intérieur a, pendant ces jours, enlevé toute autorité réelle à M. Chiapussi, pour la remettre aux mains d'agents particulièrement affidés. »

Puis, non content de cette substitution de pouvoirs, M. Spaventa appelait à Turin par le

⁸ Voyez les *Lettres à Émile Ollivier*, par le député Boggio, page 204.

télégraphe une foule de commissaires et d'agents placés par lui dans la police tant ostensible que secrète du royaume, la plupart Napolitains, et dévoués à ses volontés. — Écoutez encore M. Boggio :

« Ils ajoutaient (les témoins du premier massacre sur la place du Château) avoir vu autour'eux certaines figures de mauvais aloi, appartenant à des gens robustes et résolus, et que plusieurs députés méridionaux ayant reconnu en eux d'anciens sbires de l'ex-royaume de Naples, et leur ayant demandé comment et pourquoi ils se trouvaient à Turin, ils avaient répondu qu'ils y étaient appelés par don Silvio Spaventa⁹. »

Voilà la clé de ces mystérieux massacres des 21 et 22 septembre, dont les acteurs se sont jusqu'ici rejeté l'un à l'autre avec tant d'empressement la responsabilité.

Le premier épisode, où éclatèrent avec toute la clarté désirable les intentions provocatrices de la police, inspirée par M. Spaventa, eut lieu le 21 septembre, dans l'après-midi, sur cette même place Saint-Charles qui devait, le lendemain soir, être baignée du sang de tant de victimes. — On y voit nettement le parti pris, à tous risques, de frapper la population de Turin d'une salubre terreur.

Vers deux heures et demie de l'après-midi du 21, une réunion de citoyens paisibles et sans aucune espèce d'armes, avait lieu sur la place Saint-Charles, pour se rendre de là à l'Hôtel de ville et présenter une adresse à la municipalité. — Malheureusement, la *Gazette de Turin*, le plus compromis de tous les journaux inspirés par M. Peruzzi, et qui venait, la veille même, de publier un article injurieux pour la population de Turin, a ses bureaux sur cette place. En apercevant son enseigne, le rassemblement, formé là par un pur hasard, ne put contenir l'irritation qui courait dans tous les esprits envers cette feuille, et des cris et des huées à son adresse retentirent bientôt de toutes parts.

Malheureusement encore, la Questure (préfecture de police), se trouve située dans un des angles de cette place. Depuis deux jours, elle regorgeait d'agents et de gardes de la sûreté publique (soldats de police), aux ordres directs des hommes de confiance placés là par M. Spaventa.

Tout d'un coup, les portes de cet édifice s'ouvrent, les gardes de police en sortent précipitamment, le sabre nu, et, sans aucune sommation préalable, s'élancent sur la foule, frappant, blessant, foulant aux pieds tout ce qui se trouve devant eux, poursuivant même les

⁹ — Puis, M. Boggio continue: « Et on disait encore que parmi la foule désarmée, et aucunement menaçante ni hostile, des agents provocateurs avaient été notés, soufflant sur le feu de l'émotion publique, et cherchant à pousser les choses là où il n'était nullement de intention du peuple rassemblé. »

Renseignement précieux, et dont on verra plus loin l'utilité.

fuyards avec un indicible acharnement, et arrêtant ceux qui tombent, pour les entraîner, couverts de sang, dans l'intérieur de la Questure.

Qui commandait cette odieuse scène? — Écoutez là-dessus M. Boggio, député, professeur de la Faculté de droit, et témoin oculaire:

« Vers trois heures et demie, je me trouvais à l'imprimerie Favale, quand un ami vint m'y appeler, me disant que sur la place Saint-Charles, les gardes de la sûreté, en armes, poursuivaient, maltrahaient et blessaient la population désarmée.

Je partis de suite, et j'arrivai sur la place au moment où les portes de la Questure se refermaient sur les prisonniers amenés par les gardes.

Je rencontrais alors plusieurs personnes de ma connaissance, qui se mirent à me raconter comment les soldats de police étaient sortis à l'improviste, guidés par un homme de mauvaise mine et haute taille, un *revolver* au poing, et qui les excitait en criant: *En avant, garçons, du courage!* — et comment ces mêmes soldats, sans aucune sommation ou avertissement préalable, s'étaient jetés sur la foule, groupée devant la *Gazette de Turin*, frappant de leurs sabres, *par derrière*, les personnes à la queue du rassemblement, et en blessant ainsi plusieurs.»

Quelques heures plus tard, M. Boggio a l'occasion de reprocher au questeur Chiapussi, en personne, l'incroyable agression de ses subordonnés. Celui-ci répond:

« Qu'il est on ne peut plus affligé du fait de la place Saint-Charles, et qu'il n'y a rien de sa faute; qu'il avait donné les instructions les plus précises et les plus prudentes aux gardes; et que, pour plus grande précaution, il leur avait même retiré leurs pistolets et les avait fait mettre sous clef...»

Réplique vigoureuse de M. Boggio. — « Pourquoi cependant les gardes ont-ils chargé et frappé sur une foule désarmée et nullement hostile? »

Ici le questeur haussa les épaules comme un homme qui se sent entraîné par une fatalité implacable dans un abîme qu'il voudrait en vain éviter.

Et l'entretien finit là.

Qui donc, malgré le préfet de police, disposait ainsi de la force à ses ordres, et la lançait furieusement sur les citoyens? — Qui? Sinon les émissaires personnels et directs de M. Spaventa, c'est-à-dire du ministre de l'intérieur, chef suprême de tout ce monde?

Et ceci n'est qu'un insignifiant prélude à côté de ce qui va avoir lieu dans la soirée de ce même et funeste jour, sous les fenêtres de ces deux hommes, Peruzzi et Spaventa, qui ont juré de « mettre Turin à la raison. »

IV

Le peuple a un bon sens collectif qui le trompe rarement. Celui de Turin devina spontanément la main qui avait conduit les sabres des gardes de police sur la place Saint-Charles, et sa colère en reçut un nouvel élan. — Aux cris de: *À bas Minghetti! à bas Peruzzi* s'ajouta désormais celui de: *À bas Spaventa!*

Réunis en permanence au ministère de l'intérieur, sur la place du Château, ces honorables personnages, éprouvant ou simulant une profonde terreur, avaient requis pour la protection, tant intérieure qu'extérieure du ministère, deux escadrons d'élèves carabiniers à pied¹⁰. — Un de ces escadrons était déployé sur deux rangs, barrant l'accès de l'édifice. La place du Château, une des plus passagères de Turin, était pleine d'allants et de venants, de curieux regardant les fenêtres du ministère. Vers neuf heures, une troupe de jeunes gens, sans armes d'aucune sorte, se tenant par le bras, et criant: *À bas le ministère! Rome ou Turin!* déboucha sur la place, en face des élèves carabiniers.

On vit alors, à un commandement mystérieux, les fusils de ces hommes s'abaisser, et une épouvantable décharge, frappant dans toutes les directions, étendait sur le sol, morts ou mourants, cinquante-sept citoyens, tandis que le reste de la foule, avec bon nombre de blessés, moins gravement atteints, s'enfuyait, éperdue de terreur.

La leçon était complète: profiterait-elle? — MM. Minghetti et Peruzzi allaient-ils dormir tranquilles, sans plus entendre ces cris offensants pour leurs augustes personnes?

Or, il est absolument nécessaire de remarquer que, sur nombre d'autres points de la ville, la foule, se livrant aux mêmes démonstrations, poussant les mêmes cris, se trouvait en contact avec la troupe de ligne, sans que le moindre accident arrivât, parce que la troupe était commandée par de loyaux officiers, qui n'eussent jamais prêté les mains à certaines choses; — et que, d'autre part, les deux corps qui avaient fait tout le mal, dans cette journée, gardes de police et carabiniers, étaient tous deux aux ordres immédiats du ministère de l'intérieur, et obéissaient à toute espèce d'inspecteurs, de commissaires, d'agents ténébreux et inconnus, rentrant dans une impénétrable obscurité, une fois le coup fait.

Mais, dira-t-on peut-être, en face de l'agitation de Turin, le ministère pouvait-il, sans imprudence grave, rester impassible et inerte? Son devoir ne lui commandait-il pas de prendre les mesures indispensables au maintien de l'ordre et de la tranquillité, pour le cas où des gens malintentionnés, des émissaires des partis extrêmes, ou seulement même de simples

¹⁰ Les carabiniers royaux sont la gendarmerie de l'Italie.

malfaiteurs eussent voulu profiter de cette turbulence, de ce désordre moral et matériel, pour consommer des forfaits, peut-être sur une échelle effrayante?

Oui, assurément, MM. Minghetti et Peruzzi, dépositaires de la puissance exécutive, avaient cette stricte obligation. — Mais rien n'était plus simple, plus aisé: on le leur dit alors à chaque minute, on le leur a répété depuis dans chacun des actes d'accusation rédigés contre eux; et s'ils firent la sourde oreille, c'est qu'il leur fallait des instruments plus commodes, moins scrupuleux. — Ils n'avaient qu'à appeler sous les armes la garde nationale de Turin, corps d'élite s'il en fut, et à lui remettre exclusivement la garde de la capitale, jusqu'à complète évaporation de la mauvaise humeur populaire. — Tout se passait en famille: il n'y avait pas un coup de porté, pas même un horizon d'échangé. — Que si les citoyens dont se composait cette garde, égarés comme le reste de la population, par le mécontentement général, eussent osé abuser de la confiance du ministère, et tenter illégalement en corps ces démonstrations auxquelles chacun d'eux avant de mettre l'uniforme avait le droit de se livrer, mais qui, sous les armes, devenaient un grave délit, l'indignation du reste du pays n'eût pas tardé à en tirer vengeance, et un cabinet tombé dans ces conditions eût été bientôt relevé par l'acclamation universelle.

Tous ces raisonnements furent tenus à M. Minghetti et à son collègue. Ils se brisèrent contre un parti pris que rien ne put vaincre. Le sort en était jeté. Ces malheureux hommes croyaient, en faisant acte de force, retrouver leur prestige éclipsé, terrifier l'opposition et la réduire au silence. — Et puis, je l'ai déjà dit, la peur et la colère les emportaient. De sang-froid en apparence, ils déliraient intérieurement.

Mais une seule chose au monde, — le saisissant et dramatique récit qu'a tracé M. Boggio, de son intervention personnelle auprès de ces ministres, dans la journée du 22, au lendemain du massacre de la place du Château, et pour éviter qu'il se renouvelât, — une seule chose peut rendre fidèlement cette situation.

Je traduis mot à mot toute cette scène:

« Le sénateur Castelli me répondit alors que si je voulais l'accompagner au ministère, on pourrait mieux tirer toute chose à clair; en attendant, ordre avait été donné à tous les détachements de la garde nationale de se réunir à l'hôtel de ville.

Je me rendis donc aussitôt avec le sénateur Castelli et le général Solaroli au ministère de l'intérieur. Nous trouvâmes là les ministres Minghetti, Peruzzi, Della Rovere, Menabrea, Visconti-Venosta, Cugia, Pisanelli et M. Spaventa; peu après arrivèrent le ministre Amari, le

général Della Rocca, le préfet Pasolini.

A peine entrés, le ministre Peruzzi vint à moi et me dit : « Je n'ai pas répondu à votre lettre d'hier; mais j'ai fait de suite appeler le questeur (préfet de police).

— Je le sais, répondis-je; il me l'a dit lui-même cette nuit; mais ma lettre et votre entretien ont peu servi; car quelques heures après il a été fait pire ici, sur la place du Château, sous vos yeux. »

M. Peruzzi se tut, et Minghetti, prenant la parole pour lui: « Ç'a été un malheureux accident, dit-il, nous aussi nous en sommes affligés; mais désormais nous devons tous nous employer à ce que de pareilles choses ne se renouvellent pas, et toi-même tu devrais y interposer tes bons offices. »

— Je l'ai fait et je le ferai encore, car tant que dure la crise, nous avons tous le même intérêt : maintenir l'ordre et éviter l'effusion du sang. Ensuite nous vous demanderons compte de vos œuvres. Mais si, en attendant, nous devons, nous aussi, vous aider à calmer la population, il faut qu'avant tout le gouvernement évite toute provocation. Et il me semble que c'est bien une provocation que d'enlever à la garde nationale la garde de la ville pour la donner à la troupe.

— La garde nationale ne s'est pas rendue sous les armes en nombre suffisant, dit M. Peruzzi; d'ailleurs la troupe n'est pas compromise; ce sont les élèves carabiniers seuls qui ont fait feu.

— La garde nationale, répliquai-je, a toujours répondu à l'appel. Cette nuit, elle est arrivée très-nombreuse, aussitôt appelée. Et si elle ne s'est réunie qu'après dix heures du soir, la faute en est à vous qui jusqu'à cette heure vous êtes opposé à ce qu'on l'appelât: et il a fallu jusqu'à trois députations de la municipalité pour vous arracher une autorisation dont, je vous le dis nettement, je me serais bien passé, moi, dans de pareilles circonstances.

— Il n'est pas vrai que j'aie défendu d'appeler la garde nationale, répliqua M. Peruzzi.

— Comment cela n'est pas vrai? m'écriai-je. Cela n'est pas vrai? mais le syndic (maire de Turin) me l'a affirmé à moi-même qui demandais qu'on battit le rappel, et les chefs de la garde nationale me l'ont confirmé; j'ai vu hier revenir du ministère de l'intérieur la troisième députation et j'ai entendu son rapport.

— Et moi je vous répète, insista M. Peruzzi, que non seulement je n'ai pas défendu que l'on appelât la garde nationale, mais que le questeur a même demandé d'abord une demi-compagnie, puis un demi-bataillon qui lui a été refusé.

— Monsieur le ministre, je crois que vous vous trompez, et dans les conditions présentes,

cela se comprend facilement; mais nous sommes encore à temps; il est à peine trois heures (de l'après-midi); en une heure vous aurez toutes les légions sous les armes.

— Il est trop tard maintenant, interrompit alors le général Della Rovere (ministre de la guerre), qui jusque-là avait gardé le silence; les dispositions sont déjà prises pour l'occupation de la ville par les troupes.

— J'espère, dis-je en me tournant vers lui, j'espère qu'on aura également pris les dispositions pour éviter ce nouveaux massacres!

Le général Della Rocca (commandant supérieur de la division), qui était debout contre le mur, fit un signe affirmatif de la tête.

— A propos, repris-je, en continuant à m'adresser au général Della Rovere, je désirerais un renseignement. Je suis un bourgeois et je ne sais rien des choses militaire. Je voudrais que vous me disiez s'il y a une disposition dans les règlements militaires, qui défende à la troupe de faire usage de la crosse et de la baïonnette, quand elle se trouve en face d'une population sans armes. Les règlements militaires exigent-ils qu'on tire immédiatement à balle sur une foule désarmée et sur des curieux inoffensifs?

Le général Della Rovere, surpris par le sarcasme de cette demande, hésita.

Le général Menabrea, qui jusqu'à ce moment n'avait pas proféré une syllabe, et sur le visage pâle et contracté duquel se lisaient les tortures de ces deux journées, s'écria alors avec vivacité:

« — En vérité! je ne puis comprendre comment on a tiré à balles, quand certainement une charge à la baïonnette aurait mis en fuite toute la démonstration sans effusion de sang. »

Le ministre des affaires étrangères, M. Visconti-Venosta, qui était assis, se levant à ces mots, et accentuant ses paroles d'un geste énergique de la main:

« — Je ne pourrai jamais être tranquille, dit-il, en pensant qu'on ait fait feu d'une semblable façon sur une foule aussi serrée de curieux... »

Ce cri de la conscience honnête spontanément échappé au jeune ministre m'émut profondément; un moment de silence succéda. Je me taisais moi aussi, portant tour à tour mes regards sur les autres ministres, spectateurs muets de cet intéressant épisode. Mais pendant ce temps, M. Della Rovere rassemblait ses idées, et reprenant la parole, il dit:

« — Probablement vous ne connaissez pas ou vous ne vous rappelez pas les détails précis de l'événement de la place du Château. Le débouché sur la rue du Pô et sur la rue de la Zecca, ainsi que l'angle de la place du Château, formé par le palais des Ministères, étaient gardés par les élèves carabiniers. La foule grossissait et se répandait en cris menaçants et en

provocations; elle passa ensuite aux voies de faits; des pierres furent lancées; il y eut des hommes qui s'avancèrent avec des bâtons jusque sur les carabiniers; ils supportèrent tout, et plusieurs d'entre eux étaient déjà blessés qu'ils n'avaient pas encore répondu. A l'extrême gauche, et presque en face du café Dilei, un élève carabinier était en sentinelle avancée. Il est frappé d'un violent coup de pierre, il tire; deux autres carabiniers peu éloignés de lui tirent eux aussi; alors le reste de la compagnie, *croquant à une attaque*, abaisse ses armes et fait feu. Assurément le premier carabinier a très-mal fait de tirer, les deux autres ont fait pire encore en suivant son exemple; *mais que voulez-vous? ils sont jeunes, ils sont inexpérimentés, ils perdent la tête tout de suite*. Tout le mal vient de ce que nous avons employé les élèves carabiniers. Mais cela n'arrivera plus. *La troupe seule se trouvera ce soir devant la population*, et elle a les instructions les plus précises pour éviter toute autre équivoque et tout autre malheur semblable. »

— Ainsi soit-il, répondis-je; mais il n'en est pas moins vrai que la garde nationale pourrait prêter un concours utile, dans un moment où les esprits sont aussi surexcités.

— Le devoir des bons citoyens, reprit alors Minghetti, serait justement de s'employer à les calmer. Toi et les autres, vous devriez y concourir; et la *Gazette du Peuple* devrait surtout cesser ce langage irritant qu'elle tient ces jours-ci, et ne pas accueillir si facilement toute espèce d'insinuations injurieuses sur nos intentions.

— J'ai fait appeler Bottero (directeur de cette feuille), fit M. Della Rovere, et je crois l'avoir convaincu.

— Quant à moi, repris-je, je ne désirerais rien de plus que de voir la paix rétablie et assurée; mais pour en arriver là, il faudrait cependant qu'il fût donné quelque satisfaction pour les victimes tombées hier soir. Turin n'est pas habitué à de pareilles scènes de sang. Turin, en neuf siècles de domination de la maison de Savoie, n'a aucun précédent de cette nature. Pas même en 1821, les choses n'en sont arrivées là; en 1847, on a fait des démonstrations, et même beaucoup plus nombreuses que celles d'hier, mais le gouvernement absolu n'a jamais traité la population comme on l'a fait hier au nom du gouvernement constitutionnel. Les esprits sont irrités du sang versé. A l'heure actuelle, pour nous, il ne s'agit plus de la convention du 15 septembre ni de la capitale; c'est l'affaire du parlement; — la question est maintenant entre vous et notre peuple; le sang versé et les victimes innocentes s'élèvent contre vous; de ces victimes, de ce sang, la conscience populaire demande compte à vous, les ministres, que tous disent directement responsables de ce qui est arrivé; et parmi vous plus particulièrement au ministre de l'intérieur et à son secrétaire général.

Jusqu'à ce moment, M. Spaventa (secrétaire général), qui était assis sur un canapé, était resté spectateur impassible. A ces mots, levant les yeux sur moi et avec un sourire sardónique:

« — Oh! comment cela? dit-il. »

— Comment? répondis-je avec feu, vous demandez comment nous pouvons vous rendre responsables, vous principalement, ministre de l'intérieur, et vous, son secrétaire général, du sang versé? — Avez-vous donc besoin de le savoir? — Les premières provocations de la place Saint-Charles (après-midi du 21), qui en fut l'auteur? Qui, sinon les employés de la sûreté publique (police générale) mis là par vous, au lieu et place du questeur, investis de votre confiance, et à vos ordres directe et immédiats? Quand ont-ils lâché sur la foule les hommes de la police, le sabre au poing? — Quand ils ont vu menacer le journal que vous inspirez (*Gazette de Turin*), et que même, dans cette crise, vous rédigez vous-même, — Et les fusillades d'hier soir, qui les a faites? — Les élèves carabiniers qui dépendent du ministère de l'intérieur. — Pourquoi ont-ils tiré ? Savez-vous ce que long dit ? On dit que plusieurs de vous autres étiez au balcon; que pleins de peur pour vos personnes, et voyant grossir la foule, vous vous êtes écriés en tremblant: *Ils gagnent! Ils gagnent!* et qu'aussitôt après cette exclamation de voter frayeur, on entendit les coups meurtriers, et puis d'autres cris, ceux des victimes mourantes; — on dit de plus, et ceci vous regarde personnellement, monsieur Spaventa; on dit que le signal de faire feu a été donné aux carabiniers par un coup de pistolet tiré de votre cabinet, monsieur Spaventa....

« — C'est une infâme calomnie! » s'écria M. Spaventa, en se levant d'un bond.

— Je voudrais croire qu'il en est ainsi; mais désormais, après le sang versé hier soir, les choses sont arrivées au point qu'il n'y a pas d'accusation contre vous, aussi grave qu'elle puisse être, qui ne soit facilement crue de tous...

Spaventa se tut. Minghetti recommença à dire que nous devons nous employer tous à calmer les esprits. M. Della Rovere ajouta encore une fois que de pareils malheurs n'étaient plus à redouter, puisque *les élèves carabiniers ne seraient plus employés*.

Après quoi je pris congé, et je me dirigeai vers l'Hôtel de ville, car il me restait toujours à éclaircir ce que m'avait affirmé M. Peruzzi au sujet de la garde nationale.

En traversant la place du Château, je vois le général Visconti (commandant en chef de la garde nationale), avec deux officiers supérieurs, et parmi eux le colonel Vitale. Je leur raconte avec quelque vivacité le colloque que je viens d'avoir avec le ministre, je me plains qu'on laisse peser de pareils soupçons sur la garde nationale, je demande quelles dispositions ont été prises.

On me répond que le ministère ayant déclaré qu'il confiait la ville aux troupes, on avait renoncé à l'idée d'appeler les quatre légions.

Je représentai alors à ces messieurs les très-graves inconvénients de cette abstention: « On dira, conclusai-je, que la garde nationale a refusé son concours pour le maintien de l'ordre; osez-vous assumer la responsabilité d'une telle accusation contre la garde nationale? »

Le général se rend à ces observations, rebrousse chemin, vient avec moi à l'Hôtel de ville; là, on discute, et on décide de battre la générale immédiatement, afin d'avoir pour le soir (il était quatre heures environ) le plus grand nombre possible d'hommes sous les armes.

Une demi-heure après, on entend battre pour la réunion, peu d'instant il est vrai, car bientôt les roulements s'arrêtent.

Pourquoi?

Parce que le ministre de l'intérieur, M. Peruzzi, en entendant le tambour qui battait le rappel, fait venir aussitôt le général Accossato, et malgré les observations de ce dernier, lui ordonne *qu'on cesse de suite de battre la générale!*

Malgré cela les gardes nationaux accoururent en grand nombre; mais on dut les retenir à l'Hôtel de ville par suite des dispositions militaires prises par le commandant des troupes.

Et en attendant, que se passe-t-il le soir même, sur la place Saint-Charles?

Malgré les déclarations formelles du ministre Della Rovere, le jour même, dans le colloque ci-dessus rapporté, et leur confirmation par MM. Minghetti et Peruzzi; malgré l'assurance formelle que les élèves carabiniers, « jeunes gens sans expérience, qui perdent la tête tout de suite, dit M. Della Rovere, ne paraîtraient plus, » les portes de la Questure s'ouvrent tout d'un coup, les élèves carabiniers sortent, et sans avertissement, sans sommation, tirent sur le peuple sans armes, tirent sur les soldats, tirent les uns sur les autres, tuent soldats et citoyens, vieillards et femmes, et frappent jusqu'à un colonel.

Et le lendemain, un télégramme expédié par le même ministre de l'intérieur (Peruzzi-Spaventa), duquel dépendent les élèves carabiniers, auteurs des deux massacres, le lendemain un télégramme mensonger et calomnieux, annonce à l'Italie qu'à Turin *la plèbe armée a rompu les rangs des soldats*, a fait feu sur la troupe, a tué ou blessé un colonel, et que la troupe a dû faire feu pour sa propre défense! »

V

On lira dans le rapport de la commission d'enquête parlementaire le récit détaillé du terrible massacre, consommé pour la seconde fois sur la population de Turin, le soir du 22 septembre, dans l'enceinte de la place Saint-Charles, où comme la veille à la place du Château, la foule se portait curieuse, à l'issue de la journée, pour voir, se communiquer les nouvelles, et surtout contempler le bivouac de plusieurs bataillons, déployés sous les portiques qui encadrent les deux principaux côtés de ce vaste parallélogramme.

J'ai dit plus haut que la Questure (préfecture de police) est située dans un des angles de la place Saint-Charles. Les portes en étaient fermées, et une compagnie d'infanterie, l'arme au pied en défendait l'accès, mesure de prudence presque superflue, car personne ne songeait à l'attaquer. — Vers huit heures et demie, une colonne d'une centaine d'hommes du peuple traversait la place, précédée d'un drapeau, et criant *Rome ou Turin! À bas les massacreurs!* — La troupe les laissait passer tranquillement, et ils ne disaient rien à la troupe. Ils n'avaient pas même un bâton.

Tout d'un coup, lorsqu'ils sont arrivés à peu près à la hauteur de la questure, les portes s'ouvrent, un détachement d'élèves carabiniers, guidé par deux officiers de police, s'élance l'arme haute, traverse, en la refoulant avec violence, les rangs de la compagnie déployée devant l'édifice, et après une brève sonnerie de trompette, épaula ses carabines, et tire dans tous les sens, frappant et les hommes de la colonne en marche, et les promeneurs, et les soldats bivouaqués des deux côtés de la place.

Ceux-ci se croyant attaqués, sautent sur leurs fusils en faisceaux, et font feu dans la direction d'où leur arrivent les balles. — Les citoyens, pris entre ces décharges croisées, tombent par centaines. Un désordre affreux règne sur la place. Cent vingt-sept morts ou mourants jonchent le sol. De nombreux blessés s'enfuient péniblement. L'intervention des officiers, parmi lesquels un colonel vient d'être presque tué par les balles des carabiniers, met seule un terme à cette épouvantable scène.

Qui a fait sortir ces malheureux gendarmes? Qui leur a commandé le feu, pour la seconde fois, sur la foule désarmée, et jusque sur la troupe, de manière à provoquer de terribles représailles? — Qui? — Le questeur a constamment protesté que jamais il n'avait donné cet ordre. D'où venait-il donc, sinon des agents directs du ministère?

Et jugez à quel point on doit avoir excité, exaspéré ces élèves carabiniers, pour qu'ils agissent de la sorte. — « M. Negri, surpris par la fusillade, accourt auprès d'un capitaine, son ami, qui commandait une des compagnies adossées à la Questure, et lui demande ce qui arrive. Ce

dernier lui répond: *qu'aucun coup n'a été tiré contre la Questure, excepté quelques pierres, quand les carabiniers sortis de l'édifice, rompent les rangs de sa compagnie et se placent devant elle; un d'eux frappe de la crosse de son fusil l'homme du peuple qui portait le drapeau, puis fait feu sur lui, l'étendant mort. Ce fut là le premier coup, dit le capitaine; et aussitôt, malgré les prières et les injonctions adressées par les officiers d'infanterie aux carabiniers pour qu'ils ne tirassent point sur le peuple désarmé et sur les soldats qui se trouvaient devant eux, ils firent un feu de peloton qui commença le massacre* ¹¹. »

En peu d'instant, Turin tout entier sut le terrible événement et en frémit d'une nouvelle indignation. Trois délégués de la municipalité pénètrent au milieu de la nuit jusqu'aux ministres Minghetti et Peruzzi.

« Ils leur adressent, dit M. Boggio, les remontrances les plus vives, les mieux senties à propos de l'horrible fait qui, pour la troisième fois, vient de se répéter dans les rues de Turin, à savoir qu'on a fait usage des armes contre une population entièrement inoffensive, à l'exception de quelques perturbateurs, qui peut-être ne sont pas même Turinois, mais des gens poussés par des ennemis communs. Qu'en traitant ainsi une population, envers laquelle on pourrait bien user d'un peu de patience, après le dommage causé ses intérêts, on n'a pas même observé la forme que réclame la loi. Ils ajoutent qu'ils ne comprennent pas comment les gardes de police et les élèves carabiniers agissent envers la population d'une façon dont les Croates à Milan ni les Russes en Pologne n'ont jamais usé, alors qu'on n'a pas vu un seul fusil entre les mains de la foule, une seule arme parmi le peuple. »

M. Peruzzi répond par des faux-fuyants, et congédie la députation.

Les deux dignes ministres s'apercevaient cependant qu'ils pouvaient bien avoir fait fausse route en croyant fermer la bouche aux Turinois avec des coups de fusil. L'exaspération gagnait maintenant les hommes les plus paisibles, et un véritable danger allait naître pour eux, s'ils persistaient dans cette voie. Mais loin de songer à des mesures conciliatrices, MM. Peruzzi et Minghetti n'imaginèrent alors rien de mieux que d'appeler à Turin toutes les forces possibles, et de proclamer l'état de siège, quittes à bombarder la ville, si cette mesure ne se trouvait pas de son goût. — Le général Della Rocca, commandant territorial supérieur de Turin, mandé au ministère de l'intérieur, reçut du président du conseil, l'ordre de se préparer pour toutes éventualités.

« On affirmait, dit M. Boggio, que le ministère était résolu aux partis les plus extrêmes.

¹¹ *Lettres à Émile Ollivier*, par M. Boggio.

On racontait, et on a su par la suite que c'était parfaitement vrai, que le décret de l'état de siège était déjà tout prêt, ainsi qu'une liste des personnes les plus mal vues du ministère, et que l'on devait arrêter.

On ajoutait que le matin même de ce jour (23 septembre); M. Minghetti avait voulu proclamer immédiatement l'état de siège, mais que le général à qui il s'était adressé pour le faire mettre à exécution, avait refusé d'obéir avant de voir sur le décret la signature personnelle du roi. »

Ceci était également vrai. L'illustre général Della Rocca, heureusement inspiré, avait réellement refusé de s'associer à cet acte illégal, et d'assumer la responsabilité du nouveau sang à verser.

Quelque chose de plus terrible que toutes les terribles scènes précédentes allait cependant se passer, quand la Providence vivante de l'Italie, l'auguste roi Victor-Emmanuel, jugeant que le moment était venu d'intervenir, et que la fiction constitutionnelle n'exigeait cependant pas de lui qu'il laissât des ministres, même responsables, brûler sous ses yeux sa capitale, accourut à Turin, et fit signifier à MM. Minghetti et Peruzzi d'avoir à lui remettre sur-le-champ la démission du cabinet.

« Les plus grands malheurs, dit un remarquable écrivain ¹², étaient à craindre s'ils ne se retiraient pas sur-le-champ. — Qui le croirait? au risque d'ensanglanter de nouveau les rues de Turin, et de mettre aux prises la troupe avec la garde nationale, qui commençait à faire entendre des menaces contre les ministres, ceux-ci refusaient par deux fois de se retirer, à moins qu'un ordre écrit du roi ne les y obligeât. Cet ordre écrit fut donné. « Un souverain, a-t-on dit, qui oblige des ministres, engagés dans sa propre politique, à se retirer devant une émotion populaire, donne un spectacle fâcheux ¹³. » Il nous semble à nous qu'un spectacle bien plus fâcheux est celui d'un ministère qui aime mieux verser le sang que descendre du pouvoir. Sans doute, il eût mieux valu bombarder Turin et massacrer sa population que de faire ce petit accroc aux usages parlementaires. Ce n'était pas devant « une émotion » que tombait le ministère, mais devant ses fautes, devant son impopularité. Le roi, en signant leur renvoi, n'a fait que traduire fidèlement les vœux de la nation et de ses représentants. Nous en avons la preuve la plus éclatante dans l'accueil qui fut fait partout, dans la ville, dans les

¹² M, Alphonse de Calonne, *Revue Contemporaine*, novembre 1864.

¹³ *Revue des Deux-Mondes*. Octobre 1864.

provinces et dans le parlement, au nouveau cabinet. Le ministère Minghetti avait mandé 40,000 hommes pour l'appuyer; dès qu'on sut que le roi avait confié au général La Marmora la mission de former un nouveau ministère, l'ordre se rétablit comme de lui-même, l'émotion se calma, et les 40,000 hommes, devenus inutiles, retournèrent dans leurs cantonnements. Le pays avait confiance. »

M. Boggio le dit également:

« Le congé donné par le roi aux ministres de décembre 1862, mit fin aux deuils de la capitale. Il suffit que MM. Minghetti et Peruzzi quittassent le pouvoir pour que Turin revînt aussitôt à son calme ordinaire. »

Et si l'on osait dire que ces deux hommes sont tombés pour avoir négocié et signé cette fameuse convention, solennellement approuvée deux mois plus tard par le parlement italien, le correspondant de Turin de *la Presse* se chargerait de répondre à cette assertion, habilement calculée:

« Turin, 28 septembre 1864.

Le ministère Minghetti-Peruzzi n'est pas tombé devant le traité du 15 septembre; le traité, tout le monde l'accepte, tout le monde en veut l'exécution. On ne peut pas même dire qu'il soit tombé devant le projet de translation de la capitale; cette mesure, bien qu'elle rencontre une vive hostilité à Turin et dans tout le Piémont, dont elle blesse profondément les intérêts, les successeurs de l'ancien cabinet, quels qu'ils soient, sont prêts à en accepter la responsabilité, si elle doit être considérée comme un corollaire du traité franco-italien.

La cause véritable, la cause immédiate et directe de la chute de MM. Minghetti et Peruzzi, il faut donc la voir dans l'*attitude inintelligente* et dans la *maladresse des mesures* qu'ils ont prises en face de l'agitation du pays. Ils sont tombés parce qu'ils n'étaient pas à la hauteur des circonstances ¹⁴. »

¹⁴ Voici encore une autre correspondance de la même feuille, qu'on lira certainement avec intérêt :

« Turin, 1^{er} janvier 1865.

On attendait avec quelque curiosité les réceptions officielles du jour de l'an, qui empruntaient aux circonstances actuelles un caractère inaccoutumé. On était surtout impatient de savoir comment le roi répondrait aux félicitations de la municipalité turinaise.

Le télégraphe et les journaux vous porteront les réponses faites par le roi au corps diplomatique et aux grands corps de l'État. On a remarqué le ton ferme et résolu avec lequel Victor-Emmanuel, en s'adressant à la double députation du parlement, a dit que « les destinées de l'Italie s'accompliraient. »

Mais, ce qui a le plus frappé l'attention, ce sont les paroles par lesquelles le roi a répondu à l'allocution de la municipalité de Turin. Nous n'oserions jurer que les journaux officiels vous transmettent fidèlement le texte littéral, nous pouvons vous en donner le sens exact: « Je suis né à Turin, a dit Victor-Emmanuel, je suis enfant de Turin; soyez convaincus que je ne l'ai pas oublié et que je ne l'oublierai jamais. J'ai souffert, non pas seulement comme roi, mais comme Turinois, des malheurs de Turin: et certes j'aurais donné beaucoup pour que les choses qui sont arrivées ne fussent pas arrivées; mais *le ministère dans lequel j'avais mis ma confiance en a mésusé*. Sans cela, nous n'aurions pas eu à déplorer les tristes événements de Turin. Toutes les fois que vous aurez à me parler des intérêts de Turin, venez à moi avec confiance. Vous serez toujours bien accueillis. »

Ces paroles, qui se sont immédiatement répandues dans toute la ville, ont produit une vive et excellente impression. Les amis des anciens ministres sont les seuls à ne pas s'en montrer satisfaits. »

VI

Tant de sang répandu ne pouvait cependant s'effacer par le simple renvoi du ministère. La voix publique de Turin, et bientôt celle du pays tout entier réclamait une satisfaction plus complète et plus directe. La mise en accusation de MM. Minghetti et Peruzzi était le cri général. De courageux citoyens les actionnèrent personnellement devant la justice ordinaire, pour homicide avec préméditation; devant des faits d'État, les magistrats durent se déclarer incompetents. La municipalité de Turin ouvrit une enquête, et demanda un châtement exemplaire pour les deux ex-ministres et leurs principaux agents. — Mais au parlement seul revenait le droit de prononcer légalement sur un tel sujet. Il se trouvait prorogé lors des événements de septembre. Dès la première séance de reprise de ses travaux, de tous les bancs de la Chambre partait la demande d'une enquête, et le lendemain, 24 octobre, le président désignait les membres de la commission chargée de faire la lumière sur ces douloureuses catastrophes, et principalement de rechercher quelle part de responsabilité en revenait à l'ancien président du conseil ainsi qu'à l'ex-ministre de l'intérieur.

Cette commission employa plus de deux mois à l'exécution de son mandat. Ses conclusions premières furent foudroyantes contre MM. Peruzzi et Minghetti. Mais l'intrigue veillait à sa porte. Un de ses membres, M. Boncompagni, est par excellence l'homme des accommodements. On l'entoura, et par lui on agit sur ses collègues. On fit appel à ces sentiments de patriotisme et de concorde, dont les mitrailleurs de septembre avaient fait assez bon marché jusque-là. — Bref, à la suite de je ne sais quelle mystérieuse transaction, le travail original de la commission fut entièrement remanié, adouci, et il en résulta ce rapport contradictoire et absurde dans certaines de ses parties, embarrassé, entortillé, cherchant à chaque phrase à ménager la chèvre et le chou, à ne pas trop heurter la vérité en face d'une population encore tout émue, et cependant à charger le moins possible les auteurs des massacres des rues. Aussi un journal pouvait-il dire, lors de la publication de ce document:

« — Comme on le voit, la commission dit à la fois blanc et noir; elle blâme et ne blâme pas le ministère; elle accuse le gouvernement d'avoir causé par son impéritie, les massacres qui ensanglantèrent les rues, et elle déclare que la responsabilité de ces massacres ne saurait lui être imputée, etc. »

Une autre feuille parisienne, *l'Opinion nationale*, recevait à ce propos de son correspondant de Turin les informations suivantes:

« Turin, 16 janvier.

Les colonnes de nos journaux sont remplies par le rapport très-diffus de la commission d'enquête sur les événements de septembre. Le télégraphe vous en a déjà fait connaître les conclusions.

Grâce à un compromis intervenu entre la commission et le ministère, on a écarté les accusations les plus blessantes, et, il faut l'avouer par amour de la vérité, *les plus méritées*. Ces conclusions ne plaisent que médiocrement à l'opposition radicale, qui aurait voulu, sinon traduire les anciens ministres devant les tribunaux, au moins les flétrir de manière à rendre impossible leur retour au pouvoir.

La discussion qui va avoir lieu sur ces conclusions promet d'être passionnée, M. Peruzzi, ayant insisté auprès de la Chambre pour rapprocher la date des débats, a montré qu'il entend combattre à outrance : il trouvera à qui parler.

On commence déjà à accuser la commission d'enquête d'avoir fait un travail incomplet, et de n'avoir pas recueilli tous les témoignages qui pouvaient l'éclairer. Elle n'a interrogé que deux ministres sur neuf qui étaient au pouvoir, et, chose étrange, elle n'a pas été se renseigner auprès de l'ancien ministre de la guerre. Cette omission est d'autant plus à regretter, qu'aujourd'hui ce ministre est mort. La juste estime que le général Della Rovere avait su se mériter dans tous les partis aurait donné un poids immense à sa déposition; l'on rappelle que le 20 octobre il avait publié une lettre dans les journaux pour déclarer ne pas pouvoir s'expliquer ce jour-là sur les scènes du 22 septembre, vu l'absence de la plupart de ses anciens collègues. La Chambre avait nommé la commission d'enquête le 24 octobre, et le général Della Rovere expirait le 17 novembre, après une très-courte maladie.

Comment se fait-il que la commission ait laissé passer trois semaines sans interroger l'homme qui avait la plus grande part de responsabilité dans les excès commis par la troupe?

Mystère!

Hier, on colportait dans les rues de Turin une lettre dans laquelle le général Della Rocca

donne des explications sur les ordres qu'il avait reçus de l'état-major général, le 21 et le 22 septembre.

Cette lettre accuse en termes assez clairs M. Peruzzi; ce dernier se propose, assure-t-on, d'opposer un démenti à ces nouvelles allégations¹⁵. »

Dans ce rapport, pas un mot sur M. Spaventa, à qui revient cependant une si grande part dans les tristes faits de septembre. Son nom n'est pas même prononcé. Comme si on craignait de le mettre en cause, on lui substitue, dans l'action exercée par la police du ministère de l'intérieur, un personnage insignifiant, M. Biancoli, simple employé. — D'où provient ce délaissement calculé d'un tel homme?

Néanmoins, le travail de la commission d'enquête parlementaire, tout incomplet qu'il soit, contient, encore de précieuses indications. Il rétablit forcément la vérité, bien qu'avec de notables adoucissements, sur ces odieuses scènes des 24 et 22 septembre, si étrangement défigurées sur le moment par les soins de M. Peruzzi et de ses agents. Il offre, à cet égard, l'autorité d'un document officiel; et c'est pourquoi j'en donne ici la traduction exacte et complète.

¹⁵ M. Peruzzi s'est bien gardé de répondre. On verra plus loin au compte rendu de la séance du 23 janvier (*Épilogue*), la façon dont il a esquivé le débat.